

DOSSIER INSCRIPTION GARDERIE ANNÉE 2024 / 2025

L'inscription peut-être, soit :

- **Hebdomadaire :** tous les jours de la semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi),
- **Certains jours fixés à l'avance :** par exemple : « tous les jeudis et vendredis », ou « tous les lundis, mardis, vendredis », ou « tous les mardis »,
- **Sur planning :** c'est-à-dire selon un calendrier précis défini.

**TOUTE INSCRIPTION DEVRA OBLIGATOIREMENT SE FAIRE, AVANT LE MERCREDI MINUIT
POUR LA SEMAINE SUIVANTE, VIA LE PORTAIL FAMILLE :**

<https://parents.logiciel-enfance.fr/criquetot>

 **La réinscription à la garderie n'est pas automatique d'une année sur l'autre.
Elle doit être renouvelée chaque année.**

❖ **CE DOSSIER CONTIENT :**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT (à compléter)

1. INSCRIPTION À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à compléter)
2. RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES DE L'ENFANT (à compléter)
3. PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT (à compléter)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

4. FICHE SANITAIRE DE LIAISON (à compléter)
5. ALLERGIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ (à compléter)
6. AUTORISATION PARENTALE DE SOINS (à compléter et à signer)

DÉCHARGE / RÈGLEMENTS / TARIFS / COORDONNÉES

7. RÈGLEMENT GARDERIE (à lire à votre enfant et à conserver)
8. DÉCHARGE DESTINÉE À L'ÉCOLE (à compléter et à signer)
9. RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à lire et à conserver)
 10. TARIFS GARDERIE 2024 / 2025
 11. COORDONNÉES SERVICES MUNICIPAUX

❖ **PIÈCES À FOURNIR :**

- L'attestation d'assurance responsabilité civile, l'originale ou une copie (en plus de celle que vous remettez à l'école).
- Les photocopies des pages du carnet de santé de votre enfant (avec les vaccinations à jour) **OU** un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

**A rendre complété et signé à la mairie de Criquetot l'Esneval
avant le 30 JUIN 2024**

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT (à compléter)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Garçon : Fille :

Niveau scolaire pour la prochaine rentrée : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

1. RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES DE L'ENFANT (à compléter)

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Nom		
Prénom		
Qualité (Père, Mère, Tuteur...)		
<input checked="" type="checkbox"/> Adresse postale complète		
<input type="checkbox"/> Portable		
<input type="checkbox"/> Domicile		
<input type="checkbox"/> Adresse mail		
Profession / employeur		
<input type="checkbox"/> Professionnel		

2. PERSONNES AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT (à compléter)

Nom	Prénom	Numéro de téléphone

Les personnes autorisées à récupérer l'enfant autre que les responsables légaux doivent présenter une pièce d'identité auprès du personnel communal.

3. FICHE SANITAIRE DE LIAISON (à compléter)

❖ VACCINATIONS :

PIÈCES À FOURNIR : les photocopies des pages du carnet de santé de votre enfant (avec les vaccinations à jour) **OU** un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION



❖ RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence à la garderie : OUI NON

Si OUI joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes (à titre indicatif) ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

4. ALLERGIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ (à compléter)

ASTHME OUI NON
MÉDICAMENTEUSES OUI NON
ALIMENTAIRES OUI NON
AUTRES



Si votre enfant souffre d'une **ALLERGIE ALIMENTAIRE**, et afin de mettre en place, avec le médecin scolaire, un projet d'accueil individualisé, **vous devez impérativement fournir un certificat signé d'un médecin allergologue décrivant précisément :**

- les aliments à proscrire
- la conduite à tenir en cas de problème
- les médicaments à donner (si nécessaire)
- le personnel médical à contacter

Les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les **précautions à prendre**.

.....
.....
.....

❖ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement) :

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES OUI NON
DES LUNETTES (au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant) OUI NON
DES PROTHÈSES AUDITIVES OUI NON
DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE OUI NON
AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....
.....

**EN CAS D'ALLERGIES OU DE PROBLÈMES DE SANTÉ MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS
AVEC LA MAIRIE 02-35-10-20-40**

6. AUTORISATION PARENTALE DE SOINS (à compléter et à signer)

Je soussigné(e),

Nom des parents ou tuteurs :

Prénom des parents ou tuteurs :

Nom et prénom de l'enfant :

AUTORISE les agents de garderie à contacter le médecin (nom, adresse, n° de téléphone) :

OU les sapeurs-pompiers de Criquetot l'Esneval, et si nécessaire, de faire transporter mon enfant dans l'établissement hospitalier le plus proche afin de lui faire administrer les soins nécessaires.

Signatures des parents, précédée de la mention « lu et approuvé » :

✂-----

7. RÈGLEMENT GARDERIE (à lire à votre enfant et à conserver)

❖ ARTICLE 1 : LES INTERDITS :

Il est interdit :

- de s'asseoir sur le rebord des fenêtres,
- de cracher,
- de jeter ses déchets par terre,
- de se bousculer,
- de se bagarrer ou d'embêter les autres (donner des coups de pied ou de poing, tirer les cheveux, étrangler ...),
- de se rouler ou de s'allonger par terre,
- d'être debout sur les chaises,
- de dire des méchancetés à ses camarades ou aux adultes,
- de sortir sans autorisation de la garderie,
- de prendre le goûté des autres,
- d'apporter des bonbons,
- d'échanger des objets,
- de voler les affaires des autres,
- d'apporter des ballons, des balles et des grosses billes,
- de courir.



❖ ARTICLE 2 : LES DEVOIRS :

Chacun de nous doit :

- faire preuve de politesse envers tous les enfants et tous les adultes,
- se contrôler (ne pas s'énerver),
- prévenir l'adulte de service s'il voit un blessé et s'écarter quand on le soigne,
- jeter ses déchets à la poubelle,
- contrôler sa course (vitesse et direction),
- respecter les zones interdites.

❖ ARTICLE 3 : LES DROITS :

- partager un moment agréable,
- jouer calmement,
- parler, discuter,
- s'asseoir sur les chaises,
- lire,
- jouer avec n'importe quel enfant.



Le personnel de garderie note le nom de l'enfant.

À chaque fois que le règlement n'est pas respecté, une punition peut être donnée avant l'avertissement (ex : copier le règlement).

La famille est informée par la mairie de l'attitude de l'élève selon la gravité de l'infraction ou selon la répétition.

Sanctions possibles : l'enfant reçoit un 1^{er} avertissement et la famille est avertie pour prévenir de son comportement.

En cas de 2^{ème} avertissement l'enfant est exclu de la garderie pour 2 jours ou plus.

Le 3^{ème} avertissement peut donner lieu à une exclusion définitive pour le restant de l'année.

8. DÉCHARGE DESTINÉE À L'ÉCOLE (à compléter et à signer)

Je soussigné(e),

Nom des parents ou tuteurs :

Prénom des parents ou tuteurs :

Nom et prénom de l'enfant :

Téléphone :

AUTORISE le personnel de la garderie périscolaire à conduire à l'école maternelle ou à l'école élémentaire de Criquetot l'Esneval leur(s) enfant(s) le matin entre 8h20 et 8h30.

AUTORISE le personnel de la garderie périscolaire à conduire à la garderie de Criquetot l'Esneval leur(s) enfant(s) le soir à 16h30.

Signatures des parents, précédée de la mention « lu et approuvé » :

--

9. RÉGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à lire et à conserver)

La garderie périscolaire est destinée aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire à Criquetot l'Esneval.

Elle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à l'ouverture de l'école et de la fin des cours à 18h30.

Pour les tarifs, merci de bien vouloir vous rendre à la dernière page.

Une facture sera émise mensuellement. Le règlement sera à remettre au Trésor Public.

TOUTE INSCRIPTION DEVRA OBLIGATOIREMENT SE FAIRE LE MERCREDI A MINUIT AU PLUS TARD POUR LA SEMAINE, VIA LE PORTAIL FAMILLE :

<https://parents.logiciel-enfance.fr/criquetot>

L'inscription doit être, soit :

- **Hebdomadaire** : tous les jours de la semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi),

- **Certains jours fixés à l'avance** : par exemple : « tous les jeudis et vendredis », ou « tous les lundis, mardis, vendredis », ou « tous les mardis »...

- **Sur planning** : c'est-à-dire selon un calendrier précis défini dont l'enregistrement aura été fait au plus tard le mercredi minuit pour la semaine suivante, sur le portail famille : <https://parents.logiciel-enfance.fr/criquetot>

**Toute garde exceptionnelle ne pourra être motivée que par une raison grave et urgente.
L'accord devra être donné par la mairie au 02.35.10.20.40
Une pénalité de 3€ en sus du coût de présence normal s'appliquera.**

Le paiement mensuel doit être effectué :

- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du **trésor public** : il devra être effectué **auprès de la TRESORERIE**, dès réception de l'avis des sommes à payer, qui vous sera adressée à votre domicile.
- Par carte bancaire via payfip.
- Par espèces dans un bar/tabac agréé le plus proche (le bar/tabac de Criquetot l'Esneval est conventionné)
- Prélèvement bancaire : le 20 de chaque mois, vous êtes prélevés du montant figurant sur la facture (il est possible de revenir au système traditionnel sur simple demande de votre part)

Si vous rencontrez des problèmes pour le paiement de la cantine, nous vous demandons de prendre rapidement contact avec le trésor public d'Harfleur : 02.35.45.40.66

MEDICAMENTS : aucun médicament ne sera donné à l'enfant au moment du repas, si la prescription détaillée (soit double de l'ordonnance + mot des parents) n'est fournie en amont au chef cuisinier.

Le matin, les parents ou responsables de l'enfant doivent l'accompagner jusque dans les locaux. Les enfants sont conduits et repris par le personnel aux heures de début et de fin de classe.

Le soir, si les parents ne viennent pas chercher eux-mêmes leurs enfants, ces derniers ne seront remis qu'à des personnes dûment mandatées / leur nom, prénom et adresse devront être communiqués au personnel de la garderie (si nécessaire, il leur sera demandé une pièce d'identité).

Il ne sera pas assuré d'aide aux devoirs.
Le goûter doit être fourni par les parents.

Tout départ d'un enfant quittant seul la garderie devra faire l'objet d'une décharge signée des parents.
Le registre de présence devra être signé chaque jour.

La garderie est un service rendu au bénéfice de tous. Il est donc normal que les enfants obéissent aux adultes qui les entourent, et les respectent.

Tout enfant qui manquera à ces règles sera puni selon la gravité de leur acte.

Attention : Prévoir une paire de chaussons.



10. TARIFS GARDERIE 2024 / 2025

- ❖ **TARIFS CRIQUETOT et assimilés :**
Une heure : **3,20 €**
Une demi-heure : **1,60 €**

- ❖ **TARIFS EXTERIEURS :**
Une heure : **3,80 €**
Une demi-heure : **1,90 €**

- ❖ **MAJORATION ENFANT PRESENT MAIS NON INSCRIT :**
présence Pénalité de **3€** en sus du coût de

- ❖ **ENFANT INSCRIT MAIS NON PRESENT :**
Matin : tarif appliqué 7h30/8h30
Soir : tarif appliqué 16h30/18h30

- ❖ **MAJORATION DEPART EXCEPTIONNEL
DE L'ENFANT INSCRIT APRES 18h30 :** **5€**

- ❖ **MAJORATION DEPART EXCEPTIONNEL
DE L'ENFANT NON INSCRIT APRES 18h30 :** **8€**

Toute demi-heure entamée est due.

Pour toute demi-heure dépassée, une heure sera facturée.

Les tarifs des services publics locaux sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

11. COORDONNÉES SERVICES MUNICIPAUX

✉ **ADRESSE POSTALE MAIRIE : Place Georges Chédru 76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL**

☎ **TELEPHONE MAIRIE : 02-35-10-20-40**

✉ **MAIL MAIRIE : s.baillobay@criquetotlesneval.fr**

☎ **TELEPHONE CANTINE : 02-35-27-25-44**

☎ **TELEPHONE GARDERIE ECOLE MATERNELLE : 02-35-28-90-63**

☎ **TELEPHONE GARDERIE ECOLE ELEMENTAIRE : 02-35-29-75-12 / 06-89-33-44-10**